



Bulletin d'ARCH sur COVID-19 : Lignes directrices sur les tests prioritaires

Au cours du dernier mois, les tests de contrôle de la propagation de la COVID-19 sont devenus une préoccupation importante pour les personnes ayant un handicap à travers l'Ontario. Le 16 avril 2020, le premier ministre Ford a annoncé de nouvelles lignes directrices élargissant les groupes de personnes pouvant recevoir des tests prioritaires de la COVID-19.

Selon les nouvelles directives, les personnes suivantes peuvent obtenir des tests prioritaires:

- Les personnes qui travaillent ou vivent dans des milieux de «rassemblement». Les milieux de rassemblement sont des endroits où un certain nombre de personnes vivent, se rencontrent ou se rassemblent les unes près des autres. Les milieux de rassemblement incluent :
 - Refuges pour sans-abri
 - Maisons de groupe
 - Vie de soutien communautaire
 - Communautés spécifiques aux personnes ayant un handicap
 - Réadaptation à court terme
- Travailleurs essentiels
- Personnes vivant avec des travailleurs de la santé
- Les fournisseurs de soins
- Premiers répondants
- Personnes en contact fréquent avec le système de santé

Pour être testé, vous devez avoir été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19 ou vous présentez un symptôme nouveau ou s'aggravant. Les symptômes de COVID-19 incluent: fièvre; toux; essoufflement; gorge irritée; nez qui coule; éternuements; difficulté à parler; de nouveaux problèmes associés à l'odeur ou le goût; la nausée; et des douleurs abdominales.

Si vous pensez que vous devez être testé, vous pouvez faire plusieurs choses.

- Vous pouvez faire une auto-évaluation pour savoir si votre situation est grave. Allez à : <https://covid-19.ontario.ca/autoevaluation/>
- Vous pouvez contacter votre médecin.
- Vous pouvez contacter Télésanté Ontario au 1-866-797-0000 pour discuter de

Les informations fournies dans ce document ne constituent pas des conseils juridiques. Consultez un avocat ou un parajuriste si vous avez besoin de conseils juridiques sur une question spécifique.

Cette information est à jour en date du 23 avril 2020.

- vos symptômes et trouver le centre de test le plus proche de chez vous.
- Si vous vivez à Toronto, vous pouvez communiquer avec Santé publique par courriel : PublicHealth@toronto.ca
 - Si vous ne vivez pas à Toronto et que vous souhaitez trouver le site de test le plus près de chez vous, allez à: <https://www.phdapps.health.gov.on.ca/PHULocator/fr/Default.aspx>
 - Si vos symptômes sont graves, vous pouvez vous rendre au service d'urgence de votre hôpital local. Appelez le 911 uniquement si vous pensez qu'il y a une urgence.
 - Si vous êtes préoccupé et que vous vivez dans un milieu de rassemblement, vous pouvez contacter un travailleur, un gestionnaire ou un superviseur dans votre lieu de résidence pour lui faire part de vos préoccupations.

Le transport vers les centres de tests ou les hôpitaux demeure un problème. De nombreuses compagnies de transport en commun et/ou de transport en commun adapté en Ontario n'accepteront pas les personnes présentant des symptômes de la COVID-19 dans les autobus. Certains fournisseurs de transport en commun adapté ont des autobus strictement utilisés pour emmener des personnes aux des centres de dépistage.

Le 22 avril 2020, le NPD a demandé au gouvernement de tester la COVID-19 dans les résidences pour personnes ayant un handicap, qui pourraient ne pas être en mesure de se rendre aux centres de dépistage. En réponse, la ministre de la Santé, Christine Elliott, a déclaré que si les personnes doivent être testées mais ne peuvent pas se rendre aux centres de dépistage, le gouvernement accepte que les tests peuvent être effectués à domicile. C'est une bonne nouvelle et nous demanderons au gouvernement un plan détaillé quant au moment et à la manière dont ces tests mobiles seront effectués.

Si vous avez des questions sur les tests de dépistage de la COVID-19 en Ontario, veuillez contacter ARCH pour obtenir des conseils sommaires confidentiels et gratuits afin de discuter de la question avec un avocat d'ARCH.

Pour plus d'informations

Les personnes ayant un handicap qui vivent en Ontario peuvent contacter ARCH pour obtenir de l'information et des conseils juridiques sommaires confidentiels gratuits. Pour connaître le type de conseils juridiques fournis par ARCH et comment prendre un rendez-vous, veuillez utiliser le lien suivant : www.archdisabilitylaw.ca/services